

Séance extraordinaire du 8 novembre 2010



Procès-verbal

01 - OUVERTURE DE LA SESSION :

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 8 novembre 2010, à 20h00, au Chalet des Sports situé au 1072, avenue Bergeron, Saint-Agapit, Québec, G0S 1Z0.

Sont présents:

Madame Claudette Desrochers conseillère district numéro 1

Madame Andréanne Giasson conseillère district numéro 2

Madame Micheline Beaudet conseillère district numéro 4

Monsieur Pierre Audesse conseiller district numéro 5

Monsieur Yves Gingras conseiller district numéro 6

Est absent:

Monsieur Rosaire Lemay conseiller district numéro 3

Formant quorum sous la présidence de Madame Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Madame Josée Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière pro tempore.

02 (2010-11-596) - RENONCIATION A L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal de St-Agapit étant présents sur le territoire de la Municipalité de St-Agapit et étant tous présents au Chalet des Sports situé au 1072, avenue Bergeron, Saint-Agapit, le 8 novembre 2010 à 20h00, renoncent à l'avis de convocation pour la reprise de la séance, et il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et résolu par les membres du conseil municipal de prendre en considération l'ordre du jour suivant:

1. Engagement de personnel en urbanisme;
2. Décontamination
3. Autorisation pour déposer une demande au «Fonds de soutien aux projets culturels 2011»
4. Octroi de contrat pour l'exploitation d'un local de conditionnement physique
5. Octroi de contrat pour la fourniture et l'installation d'équipement de conditionnement physique
6. Achat de terrain à la compagnie Construction Bernard Larochelle - lot 4 548 265

Adopté à l'unanimité des conseillers

03 (2010-11-597) - ENGAGEMENT DE PERSONNEL EN URBANISME

3 - ENGAGEMENT DE PERSONNEL EN URBANISME

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et il est résolu par les membres du conseil municipal d'augmenter le nombre d'heures de travail par semaine faite par Monsieur Régis Boucher, responsable de l'urbanisme pour la Municipalité de St-Agapit, de 21 heures à 28 heures, ceci étant rétroactif à partir de la semaine du 10 octobre 2010.

Adopté à l'unanimité des conseillers

04 (2010-11-598) - DÉCONTAMINATION

4 - DÉCONTAMINATION

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu par les membres du conseil municipal d'autoriser la compagnie Inspec-Sol Inc. à procéder,

sur un tronçon de la rue du Collège et de la Principale, à la caractérisation environnementale des sols et de l'eau souterraine - phase II pour un coût estimatif de 11 558 \$ plus taxes, et d'autoriser Monsieur Gilbert Breton, directeur des travaux publics, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Agapit tous les documents reliés au dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05 (2010-11-599) - AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE AU «FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS CULTURELS 2011»

5 - AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE AU «FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS CULTURELS 2011»

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu par les membres du conseil municipal de déposer une demande au «Fonds de soutien aux projets culturels 2011» pour permettre à la Municipalité de St-Agapit en collaboration avec la Fabrique de St-Agapit de produire une série de concerts musicaux au cours de l'année 2011.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06 (2010-11-600) - OCTROI DE CONTRAT POUR L'EXPLOITATION D'UN LOCAL DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE -«COMPLEXE DES SEIGNEURIES»

6 - OCTROI DE CONTRAT POUR L'EXPLOITATION D'UN LOCAL DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE -«COMPLEXE DES SEIGNEURIES»

Attendu que la Municipalité de Saint-Agapit veut procéder à l'exploitation d'un local de conditionnement physique dans son futur centre multifonctionnel «Complexe Des Seigneuries»;

Attendu que la Municipalité de Saint-Agapit a demandé ds soumissions par voie d'invitation écrite à Énergie-Cardio de St-Romuald, Mario Rousseau de St-Agapit, Centre Azur de St-Jean-Chrysostome et Studio Action Détente Enr. de St-Agapit;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Gingras et résolu par les membres du conseil municipal d'accepter la soumission présentée par le plus bas soumissionnaire conforme, soit Mario Rousseau de St-Agapit, pour exécuter l'exploitation d'un local de conditionnement physique dans son futur centre multifonctionnel «Complexe Des Seigneuries» et d'autoriser Madame Sylvie Fortin Graham, mairesse et Madame Ghislaine Gravel, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer le contrat.

Adopté à l'unanimité des conseillers

07 (2010-11-601) - OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE - «COMPLEXE DES SEIGNEURIES»

7 - OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE - «COMPLEXE DES SEIGNEURIES»

Attendu que la Municipalité de Saint-Agapit veut procéder à l'achat et à l'installation d'équipement de conditionnement physique dans son futur centre multifonctionnel «Complexe Des Seigneuries»;

Attendu que la Municipalité de Saint-Agapit a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite à deux entreprises soit, Monsieur François Ménard de Nutrition sport fitness de Hull et Monsieur Marco Fortier de Fitness L'Entrepôt de Québec;

En conséquence, il est proposé Pierre Audesse et résolu par les membres du conseil municipal d'accepter la soumission présentée par le plus bas soumissionnaire conforme, soit Monsieur Marco Fortier de Fitness L'Entrepôt de Québec, pour l'achat et l'installation d'équipement de conditionnement physique au futur centre multifonctionnel «Complexe Des Seigneuries» pour un montant de 82 474,63 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08 (2010-11-602) - VENTE DU LOT 4 548 265 À COSNTRUCTION BERNARD LAROCHELLE INC.

8 - VENTE DU LOT 4 548 265 À CONSTRUCTION BERNARD LAROCHELLE INC.

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu par les membres du conseil municipal

Que la Municipalité de Saint-Agapit vende à Construction Bernard Larochelle Inc. le lot 4 548 265 du Cadastre du Québec, tel que montré au plan de l'annexe 1 et couvrant une superficie de 599.1 m.c. pour le prix de 25 472,20\$;

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer tous les documents nécessaires afin de mettre en vigueur la présente.

Adopté à l'unanimité des conseillers

17 (2010-11-603) - LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

17 - LEVÉE DE LA SÉANCE :

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu par les membres du conseil municipal de faire la levée de la séance à 20h10.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Sylvie Fortin Graham, mairesse

Josée Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière pro tempore

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Josée Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière pro tempore

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin Graham, mairesse